



Gift of the United States Government

Initiative Communes Ouvertes du Bénin (ICO)

Activité 4.2 : Evaluer le projet (évaluation finale)

TERMES DE REFERENCE

Août 2024

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Bénin, à l'instar de nombreux pays africains, s'engage de plus en plus dans une démarche de gouvernance transparente, participative, et responsable, conformément aux principes du gouvernement ouvert. Ce cadre s'inscrit dans une dynamique globale qui vise à améliorer la qualité de la gestion publique, renforcer la confiance des citoyens dans les institutions, et promouvoir une participation active de la société civile dans la prise de décisions publiques.

Malgré des progrès notables, les défis restent nombreux au niveau local, notamment dans les communes, où la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert rencontre encore des obstacles tels que le manque de capacités techniques, l'absence de mécanismes de participation citoyenne efficaces, et des faiblesses institutionnelles. Pour pallier ces insuffisances, en Octobre 2020, Social Watch Bénin a démarré avec le soutien technique et financier du Département d'Etat du gouvernement américain, le projet « Initiative Communes Ouvertes » dans l'optique de contribuer au renforcement de la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert dans 20 Communes du Bénin à l'échéance de Septembre 2022. En Octobre 2022, une rallonge du projet a démarré dans 22 Communes, toujours avec le soutien du Département d'Etat pour finir le 30 Septembre 2024.




Au terme de la mise en œuvre du projet, il est prévu de faire une évaluation finale pour apprécier les performances du projet et les perspectives de la mise à l'échelle des acquis aux plans institutionnel et technique.

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont élaborés pour présenter le cadre de travail global de la mission de l'équipe de consultants qui se chargera de conduire cette évaluation finale.

2. APERÇU DU PROJET : OBJECTIFS SPECIFIQUES, RESULTATS ET PRODUITS ATTENDUS

Le projet vise à contribuer au renforcement de la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert dans 25 communes au Bénin de 2020 à 2024.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

-  OS1 : Renforcer les capacités de 25 conseils communaux et des membres de leur administration sur la mise en œuvre des principes de transparence et de responsabilité dans la gouvernance locale du Bénin
-  OS2 : Renforcer les capacités des citoyens et des acteurs non étatiques à participer activement à la gouvernance locale
-  OS3 : Renforcer les mécanismes formels de dialogue communautaire inclusif.

Les actions prévues par le projet sont les suivantes :

Pour les conseils communaux et membres des administrations communales

- ✓ Outiller les élus communaux/municipaux et les membres de leurs administrations sur les principes du Gouvernement Ouvert dans les communes du Bénin.
- ✓ Accompagner la mise en œuvre du plan d'action « Gouvernement Ouvert Local » dans les 25 communes cibles.

Pour les citoyens et acteurs non-étatiques de la société civile locale et les communautés touchées

- ✓ Faire des campagnes TV et digitales trimestrielles de communication à l'action citoyenne dans 25 communes appuyées
- ✓ Renforcer l'éducation civique des élèves y compris les personnes en situation de handicap des collèges; lycées et écoles de personnes malentendantes dans les 20 communes cibles.
- ✓ Outiller les acteurs non-étatiques sur les mécanismes d'influence des politiques publiques au niveau local;

Pour le renforcement des mécanismes formels de dialogue communautaire

- ✓ Appuyer la mise en œuvre du budget participatif dans les 15 communes cibles en 2023 et signer des contrats sociaux;
- ✓ Organiser par trimestre une émission radio « dialogue citoyen » (élus et CPC sur le plateau, les citoyens appellent pour participer).

Pour le suivi de la mise en œuvre des plans d'action « Gouvernement Ouvert Local » et la capitalisation

- ✓ Mettre en œuvre le plan de suivi-évaluation (2 missions de suivi par an);
- ✓ Évaluer le projet (évaluation à mi-parcours et évaluation finale);
- ✓ Capitaliser les bonnes pratiques (partage d'expérience des communes).

3. OBJECTIF DE L'EVALUATION FINALE

3.1. Objectif général

L'objectif principal de la présente mission est d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et effets du projet en vue de tirer les leçons apprises et de formuler les recommandations pertinentes pour l'amélioration d'interventions futures.

3.2. Objectifs Spécifiques

De façon spécifique, l'évaluation finale permettra de :

- Dresser un bilan de l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact du projet (niveaux d'atteinte des résultats à la fin du projet et niveaux attendus) ; (Voir liste des indicateurs de résultats en annexe 1)
- Apprécier l'ancrage du projet aux documents politiques nationales en matière de gouvernance locale ;
- Apprécier les résultats atteints non prévus et leur pertinence pour le projet ;
- Recueillir et analyser les appréciations des bénéficiaires et parties prenantes sur la mise en œuvre des activités et les résultats obtenus ;
- Analyser la mise en œuvre des activités pour en ressortir les acquis, les défis et les leçons à retenir ;
- Identifier les points forts et faibles de la mise en œuvre du projet et dégager les leçons apprises ;
- Formuler des recommandations pour la mise à l'échelle des acquis et l'amélioration des futures interventions, sur la base des points forts, points faibles et des leçons apprises.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Un bilan de l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact du projet est dressé (niveaux d'atteinte des résultats obtenus et niveaux attendus) ;
- L'ancrage du projet aux niveaux communautaire et/ou communal et/ou central est apprécié ;
- Les résultats atteints non prévus et leur pertinence pour le projet sont appréciés ;
- Les appréciations des bénéficiaires et parties prenantes sur la mise en œuvre des activités et les résultats obtenus sont recueillies et analysées ;
- Les acquis, les défis et les leçons à retenir sont ressortis après analyse de la mise en œuvre des activités ;
- Les points forts et faibles de la mise du projet ainsi que les leçons apprises sont identifiés ;
- Des recommandations sont formulées sur la base des points forts, points faibles et des leçons apprises pour la mise à l'échelle des acquis et l'amélioration des futures interventions.

5. METHODOLOGIE

5.1. Zone de L'étude

L'étude se déroulera dans les communes d'intervention du projet à savoir : Adjarra, Adjohoun, Agbangnizoun, Aguégués, Avrankou, Bassila, Bonou, Copargo, Covè,

Dangbo, Djidja, Djougou, Malanville, Nikki, Ouaké, Ouinhi, Pèrèrè, Sèmè-Podji, Zagnanado, Za-Kpota et Zogbodomey.

5.2. Les parties prenantes ou population d'étude

La population de l'étude est constituée comme suit :

- Les élus locaux et conseillers communaux ;
- Les membres des administrations communales ;
- Les points focaux communes 229 ;
- Les membres de Social Watch Bénin en tant qu'opérateur de mise en œuvre du Projet (le Président, le Secrétaire Exécutif, la Chargée de Projet, le Chargé des finances, le Chargé de Suivi-Evaluation, Genre et Gestion des Connaissances ...) ;
- Les membres des CPC des communes bénéficiaires du projet.

5.3. Méthodes d'étude

L'équipe de consultants est tenue de préparer, présenter et défendre l'approche méthodologique qu'elle juge appropriée pour le travail. L'équipe de l'évaluation devra s'entretenir avec les différents acteurs du projet et les cibles des communes cibles.

Par rapport à la méthode, l'équipe d'évaluation proposera une méthode pertinente pour la collecte des données nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la mission que le service suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage de Social Watch Bénin appréciera avant le début de la mission.

5.3.1 Aspects à évaluer

Les aspects les plus importants à évaluer sont les suivants (annexe 2) :

- ✓ Une analyse de la pertinence du projet ;
- ✓ Une analyse de la performance du projet et son efficacité, efficience, ses effets, sa pérennité et sa durabilité ;
- ✓ Une analyse des appréciations des bénéficiaires et parties prenantes sur la mise en œuvre des activités et les résultats obtenus ;
- ✓ Une présentation des acquis, défis et leçons tirées de la mise en œuvre des activités ;
- ✓ Un exposé des arguments en faveur de la poursuite des actions du projet.

5.3.2 Processus de l'évaluation

Le processus d'évaluation comportera les étapes suivantes :

- Réunion de cadrage ;

- Planification détaillée de la mission ;
- Validation des outils de collecte de données avant la mission ;
- Collecte et analyse des données ;
- Validation interne du rapport de mission ;
- Validation du rapport avec les parties prenantes (webinaire).

6. TACHES DU CONSULTANT

Sous la supervision de l'équipe technique de SWB, l'équipe des consultants(es) mettra en œuvre les tâches suivantes :

1. Participer à la réunion de cadrage avec l'équipe technique de SWB ;
2. Prendre connaissance de la documentation du projet (enquête Baseline, cadre de mesure du rendement, rapports périodiques) et des autres documents de référence collectés par l'équipe de projet ;
3. Finaliser l'offre technique proposée pour donner suite à la réunion de cadrage avec le SWB (méthodologie, calendrier, échantillonnage, etc.) ;
4. Élaborer et proposer des outils de collecte des données (guides d'entretiens, questionnaires) suivant la pertinence, la performance du projet et son efficacité, efficacité, ses effets, sa pérennité et sa durabilité ;
5. Rédiger le rapport préliminaire d'analyse des données selon un plan validé avec l'équipe technique de SWB ;
6. Mettre à la disposition de l'équipe technique de Social Watch Bénin un rapport provisoire pour une pré-validation à l'interne cinq (05) jours après la collecte des données ;
7. Faciliter un atelier de restitution et validation des données avec les principaux acteurs et parties prenantes du projet ;
8. Finaliser et déposer du rapport final intégrant les observations formulées lors de l'atelier de restitution au plus tard le 27 septembre 2024.

7. LIVRABLES

L'équipe de consultant(e)s soumettra à Social Watch Bénin, les livrables suivants :

- Un rapport de la formation des enquêteurs au plus tard 2 jours après la formation ;
- Un rapport provisoire pour la pré-validation avec l'équipe technique de Social Watch Bénin cinq (05) jours après la collecte des données ;
- La base de données au Chef service Suivi, Evaluation, Redevabilité et Apprentissage de Social Watch Bénin pour vérification de l'assurance qualité des résultats ;

- Un rapport final dans le délai contractuel. Une synthèse du rapport d'évaluation (8 pages maximum) sera rendue disponible par l'équipe de consultant(e)s.

Pour les présentations dans le cadre de l'évaluation, les supports de présentation seront de type diaporama

8. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES.

L'équipe de consultants sera composée des personnes ci-après :

- Un (1) consultant principal, chef de mission titulaire d'au moins un diplôme de Bac+5 dans une discipline des sciences sociales, développement local ou administration et/ou droit. Il devra avoir les expériences et connaissances ci-après :
 - ✓ Un minimum de 10 ans d'expériences dans la conduite des évaluations de projets,
 - ✓ Une maîtrise des méthodes d'évaluation de projets,
 - ✓ Trois réalisations au moins de missions similaires,
 - ✓ Une bonne connaissance de la problématique de la société civile et de ses rapports avec les administrations locales dans la veille citoyenne,
 - ✓ Une bonne connaissance l'environnement institutionnel de la décentralisation/déconcentration et son impact sur le fonctionnement des Communes du Bénin.
- Un (1) consultant associé, titulaire d'au moins d'un diplôme de BAC+3 en statistique, démographie, et ayant conduit au moins trois recherches quantitatives au cours des trois (03) dernières années.

8. DUREE DE LA MISSION

La mission est prévue pour durer du **12 au 26 septembre 2024**, soit quinze (15) jours à partir de la date de signature du contrat.

9. ECHEANCIER.

N°	Activités	Nbre de jours
1	Cadrage de la mission et affinement de la méthodologie et du plan de travail,	1
2	Revue de la documentation et élaboration des outils de collecte de données	2

3	Formation de l'équipe de terrain	1
4	Collecte de données dans les communes concernées	3
5	Synthèse des données collectées, traitement et analyse des données	2
6	Elaboration du rapport de l'évaluation	3
7	Restitution des résultats et validation du rapport d'étude à l'interne	1
8	Validation du rapport avec les parties prenantes	1
9	Intégration des observations et dépôt du rapport final	1
	Total	15

10. CONNAISSANCE LINGUISTIQUE

Les offres ainsi que toute la correspondance relative à l'appel entre le soumissionnaire et Social Watch Bénin doivent être rédigées en français. La connaissance avérée du français écrit et parlé est donc exigée.

11. DOSSIERS DE CANDIDATURE ET CRITERES D'EVALUATION

Les candidats intéressés par le présent appel soumettront un dossier composé comme suit :

a. La lettre de motivation

b. L'offre technique comprenant :

- la compréhension de la mission,
- la description de la méthodologie proposée,
- les CV précisant les qualifications, compétences et expériences des consultants,
- les attestations de bonne fin d'exécution ou preuves de conduite de missions similaires réalisées par les consultants,
- le chronogramme d'exécution de la mission,
- l'engagement de disponibilité sur la période.

c. L'offre financière

- le budget estimatif détaillé

Les critères d'évaluation des offres techniques sont dans le tableau suivant :

Ordre	Critères d'évaluation de l'offre technique	Note maximale
1	Lettre de motivation	05
2	Profil de consultant (s)	25
3	Compréhension de la mission	30
4	Méthodologie	30

5	Chronogramme	10
Total		100

Seul les équipes de consultant(e)s ayant obtenu une note minimum de 80 points à l'évaluation technique seront retenues pour l'étape suivante de l'évaluation financière.

➤ **Evaluation financière :**

Seules les offres financières des candidat(e)s ayant obtenu au moins 80 points seront considérées.

➤ **Evaluation finale**

La note de l'évaluation finale sera la combinaison des évaluations technique et financière avec une pondération de 80% pour la note technique et 20% pour la note financière.

L'équipe de consultant(e)s ayant obtenu la meilleure note finale sera retenue.

L'offre financière sera analysée et éventuellement négociée dans les limites budgétaires disponibles avec le soumissionnaire ayant eu la meilleure note finale.